

BUREAU

Séance du 5 juillet 2022

Délibération BU_20220705_005

Marché d'acquisition de matériaux de construction pour les besoins du Département de l'Indre et du SDIS : constitution d'un groupement de commandes

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS pour la passation de marchés d'acquisition de matériaux de construction ;

DECIDE :

Article 1^{er}. La constitution d'un groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS pour la passation de marchés d'acquisition de matériaux de construction, est approuvée.

Article 2. La convention constitutive de ce groupement, ci-annexée, est approuvée et Monsieur le président est autorisé à la signer.

Article 3. Le Département de l'Indre, coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à organiser la consultation des entreprises pour l'attribution des marchés propres à chacun des membres du groupement, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

Article 4. En cas de procédure infructueuse, le Département, coordonnateur, est autorisé à engager une nouvelle procédure.

Marc FLEURET